

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 15 mars 2022, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 9 mars 2022.

Membres en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier LECHIEN (Maire), Stéphanie MEAL, Bernard LAGREE, Laurence LE DUBLAYO, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Odile MIEL-GIRESSE, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Dominique ORHANT, Cécile PARIS, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Maxime SACHET, Nathalie MALIDOR, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Françoise DESPRES, Charles HOUZE, Anne-Sophie GUILLEMOT, Michel FORGET, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Chantal BOULOUX (pouvoir à N. MALIDOR), David BRUNET (pouvoir à A.S. GUILLEMOT), Lydie PATRY (pouvoir à C. MASSART), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOUVIER), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Joris SANSON-COTINIAUX (pouvoir à M. FORGET).

ÉTAIT ABSENT : Gérard de MELLON.

SECRETARE : Maxime SACHET.

*

* *

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

La séance est retransmise en direct, par vidéo.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le relevé de décisions de la séance du 1^{er} février 2022 est adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire rend hommage à Mme Anne Beaumanoir, ancienne résistante et Juste parmi les nations, décédée à l'âge de 98 ans.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux de déconstruction de la Maison de la Mère Pourcel devront être décalés de quelques semaines. Les résultats des consultations des entreprises étant supérieurs à l'estimation de l'architecte, une négociation doit être menée. Le contexte international complique en effet les approvisionnements en matières premières ce qui entraîne des surcoûts.

M. le Maire dresse ensuite un bilan des actions de solidarité menées sur la Ville en soutien au peuple ukrainien.

Avant de passer à l'ordre du jour, le projet de Maison de santé pluridisciplinaire est présenté par les Dr Chapron et Roger (membres de la MSP Lib et Rance) et par Sébastien Chotard (responsable Bâtiments de la Ville).

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, Mme Guillemot, M. Forget, M. le Maire, M. Badoual, M. Hellio, Mme Le Du-Blayo, M. Chotard et les Dr Chapron et Roger figurera en entier au sein du procès-verbal de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 : FINANCES – Budgets Primitifs 2022, principal et annexes

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, S. CORBES, S. ABOUDOU, J. SANSON-COTINIAUX)

1. D'adopter le Budget Primitif principal Ville de Dinan pour l'année 2022 comme suit :

COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 761 950 €	19 761 950 €
Investissement	10 849 558,57 €	10 849 558,57 €
Total	30 269 568,57 €	30 269 568,57 €

Il est précisé que les taux d'imposition sont inchangés par rapport à l'année précédente.

2. D'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance pour l'année 2022 comme suit :

PORT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	131 900 €	131 900 €
Investissement	48 600 €	48 600 €
Total	180 500 €	180 500 €

3. D'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains pour l'année 2022 comme suit :

PARKINGS	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	619 310 €	619 310 €
Investissement	1 062 500 €	1 062 500 €
Total	1 589 810 €	1 589 810 €

4. D'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal pour l'année 2022 comme suit :

CAMPING	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	61 800 €	61 800 €
Investissement	31 000 €	31 000 €
Total	92 800 €	92 800 €

5. D'adopter le Budget Primitif annexe Revente d'énergie pour l'année 2022 comme suit :

REVENTE D'ENERGIE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 210 €	34 210 €
Investissement	25 000 €	25 000 €
Total	59 210 €	59 210 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (S. CORBES, S. ABOUDOU, J. SANSON-COTINIAUX) :

6. D'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste annexée au Budget Primitif Commune ;

Les élus suivants ne prennent pas part au vote, étant membres de bureaux d'associations :

- Mme SOQUET (Fête des Remparts, Dinan Léhon Football Club, Léhon-Abstatt)
- Mme MASSART (La Chamaille)
- M. SACHET (Dinan Armor Triathlon)
- Mme BOUVIER (Autisme ouvrons la Bulle)
- M. FORGET (Liaisons Douces, Le Connétable)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, S. CORBES, S. ABOUDOU, J. SANSON-COTINIAUX) :

7. D'attribuer une subvention de 350 000 € au CCAS, au titre de son fonctionnement pour l'année 2022.

La discussion entre M. Forget, M. Déru, M. Degrenne Mme Paris, M. Hellio, Mme Balay-Mizrahi, Mme Méal, Mme Le Guiffant, M. Houzé, M. Orhant, M. Touminet, M. Sachet, M. Aboudou, Mme Le Du-Blayo, Mme Guillemot et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°2 : FINANCES - Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, S. CORBES, S. ABOUDOU, J. SANSON-COTINIAUX) de mettre à jour les programmes comme ci-dessous.

Programme		AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
201953 Projet Château travaux et scénographie	situation antérieure	985 296 €	835 296 €	82 031,84 €	67 968,16 €	0 €
	proposition	920 000 €	835 296 €	82 031,84 €	648 €	2 024,16 €

Programme		AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
201957 Reconstruction du MH Mère Pourcel	situation antérieure	7 000 000 €	691 033,09 €	264 041,31 €	415 000 €	500 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €
	proposition	7 000 000 €	691 033,09 €	264 041,31 €	256 172 €	929 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €

Programme		AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
201971 Aménagement du quartier gare	situation antérieure	4 500 000 €	1 778 272,11 €	1 752 767,26 €	968 960,63 €	0 €	0 €
	proposition	4 500 000 €	1 778 272,11 €	1 752 767,26 €	457 291,38 €	270 000,00 €	241 669,25 €

Programme		AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
201923 Site du Clos Gastel	situation antérieure	1 170 000 €	31 966,32 €	54 381,21 €	872 000 €	209 850 €	1 802,47 €
	proposition	1 170 000 €	31 966,32 €	54 381,21 €	608 838,70 €	286 000 €	188 813,77 €

Programme		AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
201924 Aménagement de la plaine des Cordiers	situation antérieure	935 000 €	15 515,78 €	260 600 €	50 000 €	608 884,22 €
	proposition	380 000 €	15 515,78 €	59 545,15 €	280 000 €	24 939,07 €

Programme		AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
201951 Programme pluriannuel des remparts	situation antérieure	8 082 800 €	124 128,02 €	308 048,87 €	570 000 €	2 513 000 €	2 700 000 €	1 850 000 €	17 623,11€
	proposition	8 082 800 €	124 128,02 €	308 048,87 €	260 776,98€	2 056 300 €	2 300 000 €	1 500 000 €	1 533 546,13€

Programme		AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
201972 Aménagement Place Saint-Sauveur	situation antérieure	2 683 000 €	78 214,29 €	6 540 €	103 000 €	1 188 000 €	1 305 000€	2 245,71 €
	proposition	2 683 000 €	78 214,29 €	6 540 €	35 504,00 €	10 300 €	1 305 000 €	1 247 441,71 €

Programme		AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
201986 Construction de la maison de santé pluridisciplinaire	situation antérieure	1 260 000 €	6 605,28 €	152 000 €	500 000 €	500 000 €	101 394,72 €
	proposition	1 245 000 €	6 605,28 €	42 714,06 €	145 000 €	800 000 €	250 680,66 €

Affaire n°3 : ATTRACTIVITE – Appel à candidatures pour l’exploitation du Centre de congrès René Benoit

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, S. CORBES, S. ABOUDOU, J. SANSON-COTINIAUX) :

1. De valider la reprise d'activité du centre de congrès René Benoit selon les conditions exposées en séance ;
2. D'arrêter la composition de la commission de sélection ainsi qu'il suit :
 - l'élu en charge de la thématique : **Olivier BOBIGEAT**
 - 4 élus désignés par le conseil municipal : **Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, René DEGRENNE, Michel FORGET**
 - l'agent chargé de l'attractivité commerciale de la ville
 - un représentant de l'Office du tourisme ;
3. De désigner les élus concernés.

La discussion entre M. Forget, M. Déru, M. Bobigeat et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°4 : ATTRACTIVITE COMMERCIALE – Diagnostic commercial et orientations pour la Ville de Dinan

Rapporteur : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, S. CORBES, S. ABOUDOU, J. SANSON-COTINIAUX) :

1. De prendre acte du diagnostic présenté ;
2. D'approuver les orientations relatives au commerce de la Ville de Dinan ;
3. De missionner le comité de pilotage et les services pour faire des propositions en ce sens.

La discussion entre M. Forget, M. Déru, M. Bobigeat, M. Orhant et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°5 : ATTRACTIVITE COMMERCIALE – Renouvellement d'un fonds d'accompagnement aux associations et fédérations de commerçants de la Ville de Dinan

Rapporteur : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le soutien de la Ville de Dinan aux associations et fédérations de commerçants, selon les modalités décrites dans le dossier de demande de subvention ;
2. D'engager les budgets nécessaires au soutien des associations et fédérations de commerçants, dans la limite d'une enveloppe globale de 7 000 € inscrite au budget 2022 ;
3. D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à approuver l'attribution d'une subvention et à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

La discussion entre M. Déru, M. Orhant et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°6 : ATTRACTIVITE COMMERCIALE – Subvention exceptionnelle en faveur de la logistique urbaine

Rapporteur : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, S. CORBES, S. ABOUDOU, J. SANSON-COTINIAUX) :

1. D'approuver l'inscription d'une enveloppe de 7 500 € au budget 2022 pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'intention des Coursiers Dinannais ;
2. D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération ;
3. D'autoriser le versement de la subvention, sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives et de l'obtention des financements des opérateurs cités.

La discussion entre M. Jouneau, M. Déru, M. Orhant, M. Forget, Mme Guillemot, M. Bobigeat, M. Sachet, M. Morant et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°7 : ATTRACTIVITE COMMERCIALE – Adhésion à la Fédération Nationale des Centres-villes (FNCV).

Rapporteur : Dominique ORHANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

1. D'approuver l'adhésion à la Fédération Nationale des Centres-Villes et de poursuivre la démarche numérique à travers la plateforme <http://commerces-dinan.fr> ;
2. D'engager les budgets nécessaires ;
3. D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°8 : DEVELOPPEMENT DURABLE - Convention de partenariat entre la Ville et la SAFER

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la SAFER pour une durée initiale de 5 ans, reconduite tacitement tous les ans jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre partie.

Affaire n°9 : DEVELOPPEMENT DURABLE - Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

1. D'émettre un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant aux plans annexés ;
2. D'approuver l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant aux plans annexés et y autoriser le passage du public ;
3. De s'engager à :
 - garantir le passage du public sur les chemins ruraux ;
 - ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
 - proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
 - informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.
4. D'autoriser M. le Maire à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Affaire n°10 : BIBLIOTHEQUE – Demande de subvention au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD Mobilier) 2022

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'approuver le plan de financement prévisionnel des opérations ;
2. De demander à bénéficier de l'aide de la DRAC au titre de la dotation générale de décentralisation.

2022			
Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Investissement			
		DRAC 80 %	8 000 €
Réaménagements Bureaux (phase 1)	3 000 €	Ville de Dinan 20 %	2 000€
Réaménagement Espaces publics	7 000 €		
TOTAL	10 000 €		10 000 €

Affaire n°11 : CULTURE – Attribution d’une bourse de résidence artistique

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’UNANIMITE :

1. D’approuver l’avis du jury réuni le 3 février 2022, qui a décidé de retenir la candidature de Thibault PHILIP pour la résidence artistique en 2022 ;
2. D’autoriser M. le Maire à attribuer une bourse de 2 000 € à Thibault PHILIP dans le cadre de sa résidence artistique, à le rembourser des frais de production de l’exposition jusqu’à 1 500 € et des frais de déplacement jusqu’à 400 € ;
3. D’autoriser M. le Maire à signer les conventions entre la Ville de Dinan et Thibault PHILIP.

L’intervention de Mme Corbes figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°12 : COMMUNICATION – Adoption d’une nouvelle identité graphique

Rapporteur : Didier LECHIEN (Maire)

Cette affaire est reportée à une séance ultérieure, la proposition de logo devant être retravaillée.

La discussion entre M. Forget, Mme Corbes, Mme Le Guiffant, Mme Miel-Giresse, M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°13 : URBANISME - Instruction des autorisations du droit des sols – Actualisation de la convention fixant les modalités de la coopération en matière d’instruction entre Dinan Agglomération et la commune

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’UNANIMITE :

1. D’approuver la convention et son annexe fixant les modalités de la coopération en matière d’instruction entre Dinan Agglomération et la commune ;
2. D’autoriser M. le Maire à signer la convention.

Affaire n°14 : RESSOURCES HUMAINES – Convention de mutualisation avec le Centre communal d’action sociale (CCAS)

Rapporteur : Didier LECHIEN (Maire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’UNANIMITE :

1. D’approuver le principe de mutualisation entre la Ville de Dinan et le CCAS de Dinan,
2. D’approuver les termes de la convention de mutualisation,
3. D’approuver la création d’un comité de suivi conformément aux dispositions de la convention de mutualisation,

4. D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mutualisation entre la Commune et le CCAS, ainsi que tous les autres actes nécessaires.

Affaire n°15 : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un Comité Social Territorial (C.S.T.) commun entre la Ville de Dinan et le centre communal d'action sociale de Dinan

Rapporteur : Didier LECHIEN (Maire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. De créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune et du C.C.A.S. de Dinan.
2. D'instituer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial.
3. De confier la gestion et le pilotage du CST au service Ressources Humaines de la Ville de Dinan.
4. D'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor de la création de ce Comité social territorial commun.
5. D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal

Affaire n°16 : RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Didier LECHIEN (Maire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. D'approuver la création des emplois tels que présentés et de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

• **Avancements de grades :**

Filière administrative :

- Création d'un poste d'attaché hors classe (3^{ème} grade - catégorie A)
- Suppression d'un poste d'attaché principal (2^{ème} grade - catégorie A)
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (2^{ème} grade - catégorie B)
- Suppression d'un poste de rédacteur (1^{er} grade - catégorie B)
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (2^{ème} grade - catégorie C)
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif (1^{er} grade - catégorie C)

Filière technique :

- Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe (2^{ème} grade - catégorie B)
- Suppression d'un poste de technicien (1^{er} grade - catégorie B)
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal (2^{ème} grade catégorie C+)
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise (1^{er} grade - catégorie C+)

- Création de quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (3^{ème} grade - catégorie C)
- Suppression de quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (2^{ème} grade - catégorie C)
- Création de trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (2^{ème} grade - catégorie C)
- Suppression de trois postes d'adjoint technique (1^{er} grade - catégorie C)

Filière animation :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (2^{ème} grade - catégorie C)
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation (1^{er} grade - catégorie C)

Filière sécurité :

- Création de trois postes de brigadier-chef principal (2^{ème} grade - catégorie C)
- Suppression de trois postes de gardien-brigadier (1^{er} grade - catégorie C)
- **Création de poste permanent lié à la résorption d'emploi précaire** (emploi permanent d'animateur périscolaire et ALSH à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C - filière culturelle)).
- **Changements de grade suite à réussite à concours :**
 - emploi de chargé(e) des assemblées, des protocoles et relations presse : création sur le grade d'attaché (catégorie A - filière administrative)
 - emploi d'adjoint(e) à la responsable de la bibliothèque municipale : création sur le grade de bibliothécaire (catégorie A - filière culturelle)
 - emploi d'adjoint(e) au responsable du service Patrimoine : création sur le grade de rédacteur (catégorie B - filière administrative)
 - emploi d'assistant(e) de gestion budgétaire et comptable, adjoint(e) à la responsable du service : création sur le grade de rédacteur (catégorie B - filière administrative)
 - emploi de responsable du centre social : création sur le grade d'animation principal de 2^{ème} classe (catégorie B - filière animation)
 - emploi d'assistant(e) technique bâtiments : création sur le grade d'agent de maîtrise (catégorie C+ : filière technique)
- **Demande de changement de filière** pour le responsable du service Patrimoines, nommé sur le grade d'attaché territorial (catégorie A - filière administrative à filière culturelle).
- **Titularisation suite à détachement pour stage** pour la Référente de l'espace musique de la Bibliothèque municipale.
- **Créations emplois pour répondre aux besoins des services :**
 - Création d'un emploi permanent de responsable de la vie associative et du sport :
 - Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission Habitat Vacant dans le cadre du dispositif "Volontariat territorial d'administration" (VTA) :
 - Création d'un emploi fonctionnel de Directeur (Directrice) général(e) adjoint(e) en charge des services à la population

- **Modification d'emplois déjà existants :**

- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur (Directrice) général(e) adjoint(e) en charge du Pôle Cadre de vie et Aménagements par transformation de l'emploi de chargé de mission Urbanisme (grade d'ingénieur principal) ;
 - Un emploi d'assistant(e) administrative et comptable du pôle Finances précédemment occupé jusqu'au 31/12 est proposé à la suppression pour être remplacé par un emploi de "responsable administratif et financier" affecté au centre technique municipal.
2. D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
 3. D'autoriser M. le Maire à engager une démarche auprès de l'ANCT dans le cadre du dispositif VTA ;
 4. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Affaire n°17 : CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : Didier LECHIEN (Maire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par M. le Maire depuis novembre 2021.

DECISIONS DU MAIRE 2021		
Numéro	Date	Objet
2021/15	13/12/2021	Aliénation de décors lumineux à la commune de Saint Denoual (990.50 €)

DECISIONS DU MAIRE 2022		
Numéro	Date	Objet
2022/01	05/01/2022	Régie de recettes Bibliothèque : ouverture compte de dépôt de fonds au Trésor
2022/02	19/01/2022	Décision de la régie de recettes « Parking » : extension des modes de recouvrement (application de paiement via mobile)
2022/03	17/02/2022	Décision de la régie "Port": augmentation de l'encaisse

MOTION - Condamnation de la guerre en Ukraine et soutien au peuple Ukrainien

Rapporteur : Didier LECHIEN (Maire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** d'adopter la motion suivante :

Le 24 février, le Président de la Fédération de Russie a mené une opération militaire sur le territoire européen, engageant des forces armées terrestres, aériennes et maritimes sur le territoire de l'Ukraine, République indépendante.

Au mépris du droit international et des efforts diplomatiques entrepris par l'Union Européenne et ses alliés, la Russie a violé l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine.

Les conséquences de ces choix seront importantes dans les mois à venir, y compris pour les citoyens français. Malgré cela, le peuple français, représenté par ses conseils municipaux, source de la légitimité

populaire de notre République, apporte tout son soutien au peuple ukrainien. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes demeure au cœur du message universaliste porté par la Nation française.

Face à la difficulté de la situation et aux temps incertains qui s'annoncent, le conseil municipal de Dinan :

- 1. Réaffirme son soutien au peuple Ukrainien.*
- 2. Soutient la ferme condamnation par la France de l'incursion militaire et des bombardements de l'Ukraine par la Russie.*
- 3. Encourage les autorités européennes et internationales à poursuivre les efforts afin de garantir la sécurité et la paix du territoire de l'Union Européenne et des pays membres de l'OTAN.*
- 4. S'engage à favoriser l'accueil d'éventuels réfugiés ukrainiens.*

M. le Maire clôt la séance.

La séance est levée 1 heure du matin.